

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA CATEGORIE « ESPOIR »

Après les trois dernières éditions remportées par Jean-Luc Votano (1^{er} prix, Belgique) et Vincent Chaignet (2^{ème} prix, France) en 2002, Diana Teixeira Sampaio (1^{er} prix, Portugal) et Juliette Adam (2^{ème} prix, France) en 2015, Yeonju KIM (1^{er} prix, Corée du Sud) et Minchan KIM (2^{ème} prix, Corée du Sud) en 2019, le 4^{ème} concours de clarinette Louis Cahuzac revient cette année à l'occasion de ses 20 ans. Des concerts, expositions d'instruments et projections de films seront également au programme.

- **CONDITION DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert aux clarinettistes de 13 à 15 ans inclus au 4 juin 2022.

- **INSCRIPTIONS**

- **Modalité et délai**

L'inscription s'effectue exclusivement via le lien d'inscription en ligne sur le site internet du CRR de Versailles Grand Parc.

Pour finaliser l'inscription, les pièces ci-dessous vous seront demandées :

- Une photocopie d'un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité...) devra être adressée par mail au plus tard **le 1^{er} mars 2022** à l'adresse suivante : julianne.foureau@agglovgp.fr
- Le droit d'inscription de 35 €

- **Confirmation de l'inscription**

L'inscription ne sera définitive qu'une fois la photocopie d'un justificatif d'identité et le droit d'inscription reçus.

La confirmation d'inscription définitive sera transmise aux candidats par mail.

Le CRR de Versailles Grand Parc ne pourra faire l'objet d'aucune poursuite en cas de non-réception des éléments évoqués ci-dessus.

Les candidats sont priés de prévenir le CRR de Versailles Grand Parc en cas d'absence ou de désistement.

- **DROIT D'INSCRIPTION**

Le droit d'inscription non remboursable est de 35 €.
Règlement par carte bancaire.

- **L'ÉPREUVE**

- **Déroulement :**

L'épreuve est ouverte au public en entrée libre et se tiendra le **samedi 4 juin 2022 à partir de 10h, salle Rameau du CRR de Versailles Grand Parc au 24 rue de la Chancellerie, 78000 Versailles**

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par ordre alphabétique.

La présentation des partitions originales est obligatoire (Loi du 11 mars 1957, code pénal, art. 425).

- **REPETITIONS**

Des pianistes accompagnateurs seront désignés par le CRR et mis gracieusement à disposition de chaque candidat lors des deux épreuves publiques. Les participants pourront également choisir de se faire accompagner par le pianiste de leur choix, à leurs propres frais.

Une répétition avec piano est prévue pour chaque candidat. Aucune répétition supplémentaire ne pourra être possible.

Des salles de travail seront mises à la disposition des concurrents dans la limite des possibilités.

- **PROGRAMME**

1 pièce au choix parmi (avec piano):

- *Fantaisie sur un vieil air champêtre* de Louis Cahuzac (Edition Hansen ou Billaudot)
- *Introduction et danse* d'Henri Tomasi (Edition Leduc)
- *Concerto* Mouvement lent et final de Francine Aubin (Edition IMD)

- **JURY ET DELIBERATION**

Le jury est composé de trois personnalités du monde musical. La composition du jury peut être modifiée en cas de désistement d'un de ses membres.

En cas de retard d'un candidat retenu, la décision de le laisser ou non concourir revient au président du Jury.

Le jury se réserve le droit d'arrêter le candidat lorsqu'il estimera disposer des éléments nécessaires à l'appréciation du concurrent et à son éventuelle récompense. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le CRR se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nombre insuffisant de candidats ou en cas de force majeure.

- **PRIX ET RECOMPENSES**

Clarinete Selmer « Prologue » (Première médaille)

Lots offerts par Vandoren et les autres sponsors aux Lauréats

Tout manquement au règlement du concours pourra être passible de disqualification.

Le fait de concourir implique de la part des candidats l'acceptation du règlement.